

DECLARATION DE LA COMMUNAUTE BANYAMULENGE.

Nous membres de la communauté Banyamulenge de Bukavu, Uvira, Goma, Kinshasa, Minembwe et de la diaspora, réunis à Goma en vue d'examiner la situation de guerre qui prévaut actuellement dans notre province d'origine du Sud-Kivu ;

Considérant les nombreuses exactions commises à l'endroit de notre peuple depuis le régime de feu MOBUTU jusqu'au régime de Joseph Kabila, en passant par celui de Laurent Désiré KABILA.

Considérant que ces différents régimes ont été caractérisés par la politique d'exclusion de notre peuple doublée d'une volonté de son extermination, laquelle volonté s'est matérialisée par de nombreux massacres, exécutions sommaires et expulsion du Territoire national ;

Considérant les récents événements de Bukavu, Uvira et dans la province du Sud-Kivu, événements au cours desquels les dizaines d'hommes, femmes et enfants civils ont été lâchement massacrés par le simple fait d'appartenir à la communauté Banyamulenge et identifiés comme tels à cause de leur faciès.

Considérant que ces massacres et exil sont le résultat d'un plan savamment étudié par certains hommes du pouvoir et mis en exécution par le commandant de la 10^{ème} région militaire, en la personne du Général MBUJA MABE ; Que dans cette salle besogne, les planificateurs précités ont bénéficié du concours actif des forces négatives « Interahamwe » ainsi que des officiers véreux tels que le colonel SIMBA USENI qui, personnellement a méchamment tiré à bout portant sur les grades du corps de la tribu Banyamulenge et Willy CHIBAMBE qui a tué une vingtaine de compagnons d'arme Banyamulenge jusque-là « loyalistes ».

Considérant que ce plan macabre maintes fois dénoncé et décrié par notre communauté et par d'autres personnes et organisation oeuvrant pour la paix à travers le monde, a été exécuté au vu et au su de la communauté internationale, en particulier la MONUC/BUKAVU qui a littéralement affiché une attitude indifférente faisant la complicité, contrairement à son mandant de protection de la population civile.

Considérant que la mauvaise gestion au sein de la 10^{ème} région militaire a conduit à la précarité des conditions sécuritaires dans la ville de Bukavu et exposant ainsi les sujets Banyamulenge aux multiples exactions allant jusqu'aux massacres obligeant ainsi le colonel Jules MUTEBUSI d'intervenir et plus tard le Général NKUNDA, non comme insurgés, mais plutôt comme officiers intervenant pour protéger les vies des citoyens en danger.

Conscients de notre droit à la survie en tant que peuple et de notre devoir vis-à-vis de notre avenir et celui de postérité,

A. Déclarons solennellement ce qui suit :

1. Les récents événements de Bukavu et les actes criminels qui s'en sont suivis constituent bel et bien des actes de génocide.
2. Confirmons que ces événements horribles sont le résultat d'un plan d'extermination de notre peuple minutieusement conçu et exécuté.
3. Que l'un des stratégies de ce plan consiste à la déstabilisation et à l'embrasement de tout l'Est du Pays, en vue de mettre fin au processus de la Transition et portant la remise en cause de l'Accord global et inclusif.
4. Que la communauté internationale représentée par la MONUC/BUKAVU a failli à ses obligations de protéger la population civile sans discrimination.

Dénonçons le recours et l'utilisation des médias de la haine, entretenus et financés par certaines autorités du pays en vue de perpétuer les sentiments de haine et de tension entre communautés, les condamnant ainsi à une perpétuelle violence.

B. Demandons ce qui suit :

a) Au gouvernement de transition de la RDC :

- de reconnaître et de condamner avec force les actes de génocides commis contre les membres de la communauté Banyamulenge
- d'établir les responsabilités des commanditaires de ces actes, plus particulièrement le général BUJA MABE, le colonel SIMBA USENI, le commandant Willy CHIBAMBE et de les traduire en justice pour crime de guerre et crime contre l'humanité.

- Le relèvement de leurs fonctions du Général BUJA MABE et tous ces hommes précités au sein de la 10^{ème} région militaire et leur remplacement immédiat par un nouveau commandement capable de protéger indistinctement les communautés du Sud-Kivu.
 - Procéder au rapatriement immédiat des réfugiés Banyamulenge, leur sécurisation et leur indemnisation pour tous les dommages et préjudices subis.
- b) Au peuple congolais et particulièrement du Sud-Kivu :
- de ne pas se laisser entraîner dans l'idéologie séparatiste et génocidaire des politiciens véreux et certains membres du clergé en vue de privilégier la cohabitation pacifique de tous les filles et fils du Sud-Kivu ;
- b) Aux institutions de la transition : d'œuvrer pour la réconciliation et la cohabitation pacifique entre membres de la communauté nationale ;
- c) Aux acteurs politiques congolais et ceux de la société civile : de condamner et de se désolidariser de tous ces actes ignobles commis contre les membres d'une communauté nationale ;
- d) Aux membres de la communauté Banyamulenge présents dans les institutions : de suspendre leur participation dans les institutions de transition au cas où les demandes formulées auprès du gouvernement ne sont pas satisfaites ;
- e) A la communauté internationale : de reconnaître les actes de génocide perpétrés contre les Banyamulenge et le rôle passif de la MONUC/BUKAVU.

Fait à Goma, le 13/06/2004.

Pour la communauté Banyamulenge

Benoît MUBANDA KADAGE

Président.